



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL de la cinquante-sixième assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « **Régie** ») tenue le 9 décembre 2025, à 13 h, dans les bureaux de la MRC de La Mitis, situés au 1534, boulevard Jacques-Cartier, à Mont-Joli, sous la présidence de **M. Michel LAGACÉ**, maire de Saint-Cyprien, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup, et à laquelle sont présents :

Présences :

M. Michel LAGACÉ, président
M. Bruno PARADIS, vice-président
M. Gérald BEAULIEU

M. Gabriel BELZILE
M^{me} Chantale LAVOIE
M. Francis SAINT-PIERRE

À distance :

M^{me} Martine BRUNEAU

Absences :

M^{me} Nancy DUBÉ

M. Serge PELLETIER

Aussi présents :

M. Élyes AMMAR, avocat principal
M^{me} Lisa ARSENAULT, adjointe exécutive
M^{me} Hélène FOREST, directrice des finances et trésorière
M. Jean-François THÉRIAULT, directeur général et secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2025
4. Nouveaux administrateurs à la Régie et nomination au conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de l'Est
5. Modification du *Règlement sur la régie interne de la Régie*
6. Nomination des dirigeants
 - 6.1. Élection des dirigeants membres du Conseil
 - 6.2. Déclaration des dirigeants de la Régie
7. Affaires administratives
 - 7.1. Correspondance
 - 7.2. Calendrier des rencontres du Conseil pour l'année 2026
 - 7.3. Déplacement du domicile de l'Alliance de l'énergie de l'Est
8. Affaires financières
 - 8.1. Approbation des dépenses payées et à payer au 30 novembre 2025
 - 8.2. États financiers et suivi budgétaire au 30 novembre 2025

- 8.3. Engagements financiers pour les projets A/O 2021 et A/O 2023 au 30 novembre 2025
- 8.4. Nomination de M^{me} Hélène Forest à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec

- 9. Période de questions
- 10. Affaires diverses
- 11. Date et lieu de la prochaine assemblée
- 12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

L'assemblée est ouverte à 13 h. Le président, M. Michel LAGACÉ, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

R-2025-17 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Michel LAGACÉ, effectue la lecture de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-18 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2025

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Francis ST-PIERRE :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2025 est adopté tel que présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-19 4. Nouveaux administrateurs à la Régie et nomination au conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de l'Est

ATTENDU QUE le 3 novembre 2025, M. Gabriel BELZILE a été nommé à titre de préfet de la MRC des Basques;

ATTENDU QU'en remplacement de M. Bertin DENIS, M. Gabriel BELZILE a été nommé par le conseil de la MRC des Basques à titre de délégué de la MRC au Conseil de la Régie;

ATTENDU QU'à titre de membre du Conseil de la Régie, M. Gabriel BELZILE devient membre du conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. en remplacement de M. Bertin DENIS;

ATTENDU QUE le 3 novembre 2025, M^{me} Nancy DUBÉ a été nommée à titre de préfète de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QU'en remplacement de M. Sylvain ROY, M^{me} Nancy DUBÉ a été nommée par le conseil de la MRC de Kamouraska à titre de déléguée de la MRC au Conseil de la Régie;

ATTENDU QU'à titre de membre du Conseil de la Régie, M^{me} Nancy DUBÉ devient membre du conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. en remplacement de M. Sylvain ROY;

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU :

QUE le Conseil souligne l'apport soutenu de M. Bertin DENIS à la Régie;

QUE le Conseil souligne l'apport soutenu de M. Sylvain ROY à la Régie;

QUE le Conseil souhaite la bienvenue à M. Gabriel BELZILE, préfet de la MRC des Basques, et prend acte de sa nomination à titre d'administrateur de la Régie et de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., en remplacement de M. Bertin DENIS;

QUE le Conseil souhaite la bienvenue à M^{me} Nancy DUBÉ, préfète de la MRC de Kamouraska, et prend acte de sa nomination à titre d'administratrice de la Régie et de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., en remplacement de M. Sylvain ROY.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-20

5. Modification du Règlement sur la régie interne de la Régie

ATTENDU QUE le 21 novembre 2016, le Conseil a adopté le *Règlement sur les règles de la régie interne de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent* (le « **Règlement** »);

ATTENDU QU'un projet de modification du Règlement a été dûment soumis aux membres du Conseil, notamment, pour corriger certaines irrégularités et changer son titre pour le titre suivant : « Règlement sur la régie interne de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent »;

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

QUE la modification du Règlement est adoptée telle que soumise au Conseil.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Nomination des dirigeants

R-2025-21

6.1. Élection des dirigeants membres du Conseil

Sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU, M. Jean-François THÉRIAULT, directeur général et secrétaire, est nommé, à l'unanimité, à titre de président des élections.

Sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU, M. Élyes AMMAR, avocat principal, est nommé, à l'unanimité, à titre de secrétaire des élections.

Le président des élections ouvre la période de mise en candidature au poste de présidence de la Régie.

M. Gérald BEAULIEU propose la candidature de M. Michel LAGACÉ.

Le président des élections met fin à la période de mise en candidature et valide l'intérêt de la candidature proposée.

M. Michel LAGACÉ accepte sa mise en candidature.

M. Michel LAGACÉ est élu, par proclamation, président de la Régie.

Le président des élections ouvre la période de mise en candidature aux deux postes de vice-présidences de la Régie.

M. Francis ST-PIERRE propose la candidature de M. Bruno PARADIS.

M. Michel LAGACÉ propose la candidature de M. Gérald BEAULIEU.

Le président des élections met fin à la période de mise en candidature et valide l'intérêt des candidatures proposées.

M. Bruno PARADIS accepte sa mise en candidature.

M. Gérald BEAULIEU accepte sa mise en candidature.

M. Bruno PARADIS et M. Gérald BEAULIEU sont élus, par proclamation, vice-présidents de la Régie.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE M. Michel LAGACÉ est nommé à titre de président de la Régie jusqu'à sa démission, sa destitution ou son remplacement;

QUE M. Bruno PARADIS est nommé à titre de vice-président de la Régie jusqu'à sa démission, sa destitution ou son remplacement;

QUE M. Gérald BEAULIEU est nommé à titre de vice-président de la Régie jusqu'à sa démission, sa destitution ou son remplacement;

QUE la durée du mandat du président et des vice-présidents est d'un an et est renouvelable, étant entendu qu'à la fin de son mandat, tout dirigeant susmentionné demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau lors de la séance du Conseil qui suit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-22

6.2. Déclaration des dirigeants de la Régie

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE les dirigeants de la Régie sont, jusqu'à leur démission, destitution, remplacement ou pour la durée de leur mandat fixée, le cas échéant, par le Conseil lors de leur nomination :

M. Michel LAGACÉ	Président
M. Bruno PARADIS	Vice-président
M. Gérald BEAULIEU	Vice-président
M. Jean-François THÉRIAULT	Directeur général; et
	Secrétaire
M ^{me} Hélène FOREST	Trésorière

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Affaires administratives

7.1. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance adressée aux membres du Conseil.

R-2025-23

7.2. Calendrier des rencontres du Conseil pour l'année 2026

Les rencontres régulières sont prévues aux dates suivantes :

- le 19 mai 2026 (Rimouski);
- le 15 septembre 2026 (Rimouski);
- le 15 décembre 2026 (Rimouski).

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE le calendrier des rencontres du Conseil pour l'année 2026 est adopté tel que présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

R-2025-24

7.3. Déplacement du domicile de l'Alliance de l'énergie de l'Est

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Francis ST-PIERRE :

QUE le déplacement du principal établissement de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. au 626, boulevard Perron, à Carleton-sur-Mer, est approuvé;

QUE le déplacement du siège social de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. au 626, boulevard Perron, à Carleton-sur-Mer, est approuvé;

QUE le président de la Régie, M. Michel LAGACÉ (le « **Signataire autorisé** »), reçoit l'approbation et la directive de négocier, finaliser, signer et remettre toute résolution des associés de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. autorisant le déplacement de son principal établissement et toute résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. autorisant le déplacement de son siège social (collectivement, les « **Résolutions** »), ainsi que tout document accessoire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution (collectivement, les « **Documents accessoires** »), avec

les ajouts, suppressions ou autres modifications que ce Signataire autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise des Résolutions et des Documents transactionnels par le Signataire autorisé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Affaires financières

R-2025-25

8.1. Approbation des dépenses payées et à payer au 30 novembre 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2025 a été dûment soumise aux membres du Conseil et présentée par M^{me} Hélène FOREST, directrice des finances et trésorière;

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE les comptes payés et à payer au montant total de 43 997,80 \$ pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2025 sont approuvés tels que présentés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8.2. États financiers et suivi budgétaire au 30 novembre 2025

Les états financiers et le suivi budgétaire au 30 novembre 2025 sont présentés aux membres du Conseil.

Aucune proposition n'est formulée.

Le Conseil prend acte des informations présentées, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU.

8.3. Engagements financiers pour les projets A/O 2021 et A/O 2023 au 30 novembre 2025

M^{me} Hélène FOREST, directrice des finances et trésorière, présente la mise à jour des engagements financiers relatifs aux projets retenus aux termes des appels d'offres A/O 2021-01, A/O 2021-02 et A/O 2023-01.

Aucune proposition n'est formulée.

R-2025-26

8.4. Nomination de M^{me} Hélène Forest à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec

ATTENDU QUE M^{me} Hélène FOREST est la trésorière de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent dont le NEQ est 8873830366;

ATTENDU QUE M^{me} Hélène FOREST doit avoir accès à *Mon Dossier* de Revenu Québec;

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Gabriel BELZILE :

QUE M^{me} Hélène FOREST est autorisée à :

- a. inscrire la Régie aux fichiers de Revenu Québec;
- b. gérer l'inscription de la Régie à clicSÉCUR - Entreprises;
- c. gérer l'inscription de la Régie à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- d. remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier*, notamment en donnant aux utilisateurs de la Régie, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- e. consulter le dossier de la Régie et agir au nom et pour le compte de la Régie, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Régie pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Période de questions

Aucun public n'assiste à la rencontre. Par conséquent, aucune question n'est posée.

10. Affaires diverses

Aucune proposition n'est formulée.

11. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière publique du Conseil est prévue le 19 mai 2026, à un lieu qui sera déterminé ultérieurement, sous réserve de tout autre avis de convocation dûment transmis aux membres du Conseil.

12. Levée de l'assemblée

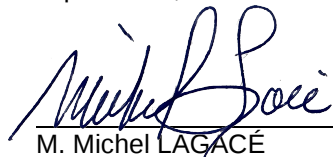
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, sur la proposition de M. Gérald BEAULIEU.

[Certification à la page suivante]

CERTIFICATION

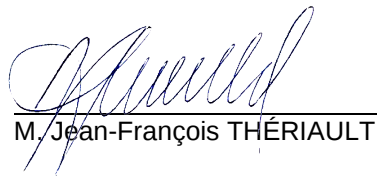
Lu et certifié conforme par

le président,


M. Michel LAGACÉ

Date : Le [jour mois année]

le directeur général et secrétaire,


M. Jean-François THÉRIAULT

Date : Le [jour mois année]

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration : Le [jour mois année]